

ÉCRITS AUTOBIOGRAPHIQUES EN LANGUEDOC ORIENTAL AU TEMPS DES GUERRES DE ROHAN.

La période dramatique que fut pour le Languedoc la seconde décennie du XVII^e siècle a suscité des textes très divers, à commencer par les *Mémoires* du principal acteur que je situerai rapidement, avant d'évoquer les écrits de protestants modérés – correspondant, pour le Bas-Languedoc, au consul castrais Bouffard-Madiane.¹ – et les réflexions personnelles d'un notaire cévenol, catholique militant, Balthazar Emenard.

Le mémorialiste le plus important² pour cette période, le duc Henri de Rohan lui-même, a rédigé ses *Mémoires* au lendemain des guerres civiles et elles ont été publiées en 1644, six ans après sa mort. Ce texte, délibérément apologétique, est naturellement sujet à caution comme tous les documents de ce type.³ Le livre est écrit, comme il se doit, dans le style noble; l'auteur parle de lui à la troisième personne, comme son modèle Jules César. Son écriture « sent sa condition et sa qualité » disait Sainte-Beuve⁴ Par suite, la distance prise par le gentilhomme et l'homme politique à l'égard des événements le conduit à une certaine sécheresse. Il est

1. Jean de BOUFFARD-MADIANE, *Mémoires sur les guerres civiles du duc de Rohan (1610-1624)*, éd. Charles M. Pradel, Paris 1898.

2. Sur Rohan, Jack Alden CLARKE, *Huguenot warrior. The life and times of Henri de Rohan, 1579-1628*, La Haye, 1968.

3. Voir « Apologie du duc de Rohan sur les derniers troubles de la France à cause de la religion » in *Mémoires*, ed. Michaud et Poujoulat, 1866 p. 604-608.

4. *Causeries du Lundi*, ed 1858, t.XII, p. 294, cité par Pierre DEYON, *Henri de Rohan, huguenot de plume et d'épée (1579-1638)*, Perrin, 2000, p. 16. Est-ce le modèle de César (« la femme de César ne doit pas même être soupçonnée ») qui le conduisit à « ne pas trouver bon qu'on lui parlât des comportements de sa femme » (dont l'inconduite était notoire)? Gédéon TALLEMANT des REAUX, *Historiettes*, ed. Antoine ADAM, Pléiade, t.I, p.626, dans ce même t.I, p. 621 dit qu'« il n'avait point de lettres ». Bouffard de Madiane, premier consul de Castres, qui y a connu Rohan en 1622, nuance cette assertion : « s'appliquant sans affectation à la lecture de Plutarque et des *Commentaires* de César; au surplus n'ayant pas grande connaissance des lettres », cité par A. Adam, *ibid*, p. 1227.

ainsi intéressant de comparer le récit succinct qu'il fait de l'épisode dramatique de novembre 1628 (pendaison par l'ordre du duc de soixante-quatre prisonniers faits à Mons près d'Alès en représailles d'un même nombre de captifs de Gallargues exécutés par décision du prince de Condé), avec la correspondance contemporaine de l'événement. Le texte des *Mémoires* est sobre, avec une pointe d'humour noir... « le prince ne voulut donner le temps de faire savoir à la cour ce qui était arrivé à Mons, si bien qu'il en fit pendre soixante-quatre, non qu'ils fussent tous officiers (les ordres royaux étaient de pendre les chefs) mais ceux qui étaient bien vêtus se disaient tels pensant être mieux traités. Voilà comme souvent on se trompe. Le dit Rohan, de son côté, en fit pendre autant, n'y oubliant les principaux... » En revanche, la réponse faite à chaud par Rohan à la lettre du prince lui annonçant l'exécution de Gallargues est un modèle de prose militaire et un chef-d'œuvre d'ironie cinglante sur le caractère, les sentiments religieux et les mœurs de Condé alors passibles du feu : « ...Vous faites mourir les prisonniers de Gallargues. Je vous imite en faisant le semblable de ceux que j'ai pris à Mons : je crois que ce jeu nuira plus aux vôtres qu'aux nôtres pour ce qu'ils doivent plus craindre la mort puisqu'ils sont incertains de leur salut... Vous dites que Dieu me maudira. J'avoue que je suis un grand pécheur, dont j'ai une sérieuse repentance mais outre que les prophéties sont accomplies et que je n'ajoute nulle foi à celles de ce temps, je ne crains point que le feu du ciel m'abîme...(et Rohan pense) que vous laisserez en repos nos pauvres Sévennes vu qu'il y a plus de coups à recevoir que de pistoles. Il ne vous reste, pour la fin, qu'à prier Dieu qu'il ne vous traite selon vos œuvres mais que, vous faisant encore retourner à la vraie religion il vous donne la constance d'y persévérer jusques au bout afin qu'à l'exemple de M. votre père et aïeul, vous deveniez le défenseur de notre Église. Et ce sera alors que je pourrai dire de votre personne ce que je dis maintenant de votre qualité, que je suis, Monseigneur, Votre serviteur ».

Cependant, la prose des *Mémoires* vibre parfois d'une émotion contenue : pour saluer l'exploit des milliers de fantassins cévenols qui réussirent, en septembre 1621 sous la direction de Claude de Gabriac, sieur de Beaufort, à forcer le blocus de Montauban pour en renforcer la garnison : « ce secours qui était tout de gens de pied fit dix-huit lieues presque toujours en pays ennemi, passa deux rivières à gué et traversa au milieu de deux armées royales qui l'attendaient pour le défaire. » De même pour célébrer le courage de soldats du pays de Foix, en 1625 « leur action étant comparable aux actions plus mémorables de l'antiquité » ou, en 1628, la gloire acquise par la constance de La Rochelle « ensevelie dans une âpre et impitoyable famine »⁵.

5. *Mémoires*, ed.cit., p. 527, 548, 585-6, 589.

J'aurais aimé disposer d'une relation autobiographique du gentilhomme cévenol Fulcrand d'Assas dont la fidélité à Henri de Rohan survécut à la défaite de 1629. Il accompagna le duc à l'armée de Bernard de Saxe-Weimar et fut blessé mortellement avec lui et comme lui, à la bataille de Rheinfelden en 1638. Les papiers de la famille d'Assas conservés aux archives du Gard ne contiennent que des billets du duc donnant des instructions d'un laconisme tout militaire à Fulcrand d'Assas.⁶ C'est un tout autre type de paysage mental, celui d'un bourgeois ami de la paix, que nous trouvons dans les écrits d'Anne Rulman.

*
* *

L'avocat Anne Rulman était né à Nîmes en 1582, aîné des huit enfants d'un savant professeur du collège, le juriste allemand Hans (francisé en Anne) Rulman docteur de l'université de Marburg. Jean de Serres, principal du collège, l'avait appelé à Nîmes pour y enseigner le grec et le latin en première. De Serres fut le parrain du futur avocat. L'enracinement nîmois des Rulman se marque par leurs alliances : la femme du professeur, Gaspard de Lagrange était fille d'un bourgeois qui avait été l'un des principaux responsables du massacre d'une centaine de catholiques nîmois (la Michelade). L'épouse de l'avocat, Madeleine Rosel, appartenait aussi à l'élite protestante : fille et petite-fille d'avocats qui l'un et l'autre avaient exercé la charge de consuls. Son grand-père, Charles Rosel, impliqué dans la tuerie de 1567 avait été décapité à Toulouse en 1569.⁷

Comme son père, l'avocat Rulman fut un humaniste distingué. Il a laissé une œuvre dont seulement une petite partie a été publiée de son vivant.⁸ Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'autobiographie : les « œuvres mêlées » contiennent des développements concernant l'auteur ou sa famille et surtout des éclairages sur sa culture et son idéal religieux, pédagogique et politique. Ces écrits ont trait à l'archéologie régionale et à l'Histoire du Languedoc. À côté de commentaires philologiques, ils comportent une chronique très engagée des premières guerres de Rohan, *L'Histoire secrète des affaires du temps*⁹. Membre de la « République des lettres », en relation avec le savant aixois Peiresc.¹⁰

6. A.D.Gard 1 E 960. Sur Fulcrand d'Assas, Adrienne DURAND-TULLOU, *Le loup du Causse. La légende d'un compagnon de Rohan*, Paris, 1994.

7. Pierre CLAVEL, *Nîmes de la Réforme au XVIII^e siècle à travers une histoire familiale*, Nîmes, 1987.

8. Anne RULMAN, *Harangues prononcées en la ville de Nîmes aux entrées des princes et seigneurs et à la réception des consuls et advocats avec quelques plaidoyers*, Paris, 1613, *Canticum canticorum Salomonis*, Paris, 1613, *Plan des œuvres mêlées*, Nîmes 1630 et B.M. Nîmes ms 179 à 183.

9. *ibid*^o ms 181. Cet ouvrage a donné lieu à une édition critique par Philippe CHA-REYRE sous le titre *Chronique secrète de Nîmes et du Languedoc au XVII^e siècle*, Nîmes, 1990.

10. Robert SAUZET, « D'un humanisme provincial au début du XVII^e siècle. Le discours irénique d'Anne Rulman », *Mélanges J.C. Margolin*, Genève, 1993, p. 145-152. À Nîmes même,

Rulman rappelle dans ses œuvres mêlées, le programme éducatif destiné à l'aîné de ses onze enfants. À la base, l'Écriture sainte, la grammaire latine et grecque. À onze ans il devait apprendre le poème biblique de Guillaume de Salluste du Bartas *La Semaine ou la création du monde*. Dès quatorze ans, il était astreint à « former son jugement » par la lecture de Plutarque dans la traduction d'Amyot et à étudier Virgile et Pindare. À vingt ans, « je l'obligeay de lire La Montagne (Montaigne), pour avoir de vigoureuses pensées » ainsi que Jean de Serres, l'helléniste, traducteur de Platon en latin, « pour ses périodes moelleuses ». Le programme comporte l'étude des œuvres du grand jurisconsulte Charles de Moulin « pour raccourcir son style » mais aussi de Coeffeteau pour « polir » son expression et du Vair pour son élégance. Ici, les lectures prescrites au jeune Rulman deviennent œcuméniques : conseiller au parlement de Paris, puis évêque de Lisieux, Guillaume du Vair (1556-1621) associait le stoïcisme au christianisme. Quant au dominicain Nicolas Coeffeteau (1574-1628), prédicateur de Henri IV, il fut non seulement un historien de Rome et un moraliste mais un controversiste, défenseur en particulier de la conception catholique de l'Eucharistie. Il est vrai que – hormis Montaigne – ces auteurs ne sont évoqués que pour leurs qualités stylistiques.¹¹ Malgré son admiration pour l'auteur des *Essais*, Rulman ne partage pas sa tolérance à l'égard des parlers d'oc et de l'accent méridional. Montaigne assumait tranquillement cette « barbarie » : « Mon langage françois est altéré et en la prononciation et ailleurs, par la barbarie de mon creu : je ne vis jamais homme des contrées de deçà (celles où l'on parle occitan) qui ne sentit bien évidemment son ramage et qui ne blessast les oreilles pures françaises »¹². Au contraire, dans ses admonestations à son aîné, Rulman se montre véhément à propos du parler d'oc : « Je l'exhortai par toutes les puissances de mon âme de renoncer à la langue vulgaire à l'emploi familier de laquelle il a, comme j'ay eu autres fois, une forte inclination et de contracter une diction françoise pure et un accent différent de celluy de son creu ». De fait, les *Œuvres mêlées* comportent de longs développements sur la « langue du pays » dont il louait l'excellence... Le choix de brûler ce qui avait été adoré manifeste la volonté d'assumer la situation de « diglossie » du Languedoc, c'est-à-dire la coexistence hiérarchique des deux idiomes, à l'encontre du bilinguisme qui avait marqué la période médiévale : la langue d'oc a ses vertus mais il faut la laisser au peuple. Le fils

Suite note 10.

Rulman plaida avec succès, en 1606, en faveur de l'écosais Thomas Dempster, professeur de rhétorique que les consuls voulaient révoquer. Son plaidoyer est un vibrant hommage à la culture grecque de son client in *Harangues.op.cit.*, p. 261.

11. B.M. Nîmes, ms 183.

12. *Essais*, Livre II, chap.17, éd.Pléiade, p. 721.

de Rulman comme l'élite à laquelle il appartient doit parler la langue du roi.¹³

Le recueil de *Harangues*, publié à Paris en 1613, montre la place importante occupée par son auteur dans la société nîmoise¹⁴, puisque la municipalité – toute calviniste – le chargeait de complimenter en son nom les personnalités reçues par la ville (le gouverneur de la province, le prince de Condé, le landgrave de Hesse...). Les discours qu'il adressait aux consuls, chaque année, à leur entrée en charge, truffés de références à l'Antiquité classique manifestent l'importance que Rulman attachait à l'institution scolaire. Il recommandait aux édiles le collège créé sous François I^{er} et l'académie qui depuis 1561 était une pépinière de pasteurs.¹⁵ Avec une certaine emphase, dans son allocution de janvier 1605, il faisait de Nîmes « l'asyle auquel les muses fugitives de Grèce et absentes de Rome s'estoient réfugiées pour se faire françoises au cœur du Languedoc ». Il assignait une finalité religieuse à l'étude des humanités classiques « les bonnes lettres sont les richesses de l'âme, le secours de la piété, l'ornement des villes ».

Humaniste chrétien, Rulman se réjouissait, au début du siècle, de voir catholiques et protestants nîmois « bien apprivoisez ensemble » et, avec un bel optimisme, assurait en 1604 le duc de Ventadour lieutenant-général de l'« union et alliance de cœurs et volonte » de ses compatriotes des deux religions.¹⁶ Ces grandes espérances devaient être cruellement déçues par la reprise des guerres civiles. Son *Histoire secrète des affaires du temps*, rédigée au lendemain de la seconde guerre de Rohan est l'œuvre d'un témoin engagé. Il assume avec fierté sa qualité d'« escambarlat » (mot à mot, à califourchon, un pied dans chaque camp) dont il donne une définition dans ses *Œuvres mêlées*, récusant l'opinion de ceux qui estiment que le comportement de ces modérés consistait à « nager entre deux eaux » : « ceux de la Religion de ce temps qui se sont séparés des factions, des ligues et des guerres étrangères contre leur prince dans son royaume ont été ainsi brocardez et appelés escambarlats, comme si craindre Dieu et obéir à son prince selon ses commandements n'étoient pas choses légitimement conjointes et que nul homme

13. Les écrits de Rulman sur la langue d'oc ont donné lieu à une publication d'Elie MAZEL « Les proverbes du Languedoc », *Revue des langues romanes*, 1880, p. 42-69 et tout récemment de Pierre TRINQUIER, *Anne de Rulman. Recherches sur la langue de pays (1627)*, I.E.O., s.l., 2002. Sur la notion de « diglossie », Patrick SAUZET, « L'occitan langue immolée », in *Vingt-cinq communautés linguistiques de la France*, Paris, 1998, t.I, t.I, p. 208-260 (en particulier p. 221-230).

14. La thèse de Philippe CHAREYRE, *Le consistoire de Nîmes*, Montpellier, dactyl. 1987, contient de nombreuses mentions de l'activité de Rulman et de son zèle religieux (il est Ancien en 1609 et 1610, syndic du consistoire dans un procès en 1609, député au colloque du Bas-Languedoc).

15. Françoise MOREIL et Anne-Marie DUPORT, « Religion et éducation à Nîmes », Archives du Gard, 1996 et *Le collège royal et l'Académie protestante de Nîmes aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Actes du colloque de 1998 publiés par Roger GROSSI, Nîmes, 1998.

16. *Harangues*, op.cit., p. 47 et 107-8.

de bien ni bon François ne peut séparer¹⁷ ». Aux antipodes des positions militantes et violentes assumées soixante ans plus tôt par son grand-père maternel Louis de la Grange ou par celui de sa femme, Charles de Rosel, son hostilité à la guerre entraîna son expulsion de Nîmes. Il se met personnellement en scène – à la troisième personne pour conférer à son récit la majesté de l'Histoire – évoquant ses ennuis : « Rulman tint bon dans Nîmes jusqu'après l'arrivée de ce seigneur (Rohan – en novembre 1625). Il se retira lorsqu'il connut qu'il était regardé de travers pour avoir parlé librement et véritablement pour l'établissement du bien public. » Les intransigeants prétendaient que Rulman et ses amis voulaient faire entrer secrètement les soldats du roi dans la ville. Par suite, leurs familles furent « fort surchargées (de taxes), traitées comme absents, foulées comme déserteurs et persécutées comme ennemis »... Juste retour des choses, lorsqu'au printemps 1626, les nîmois acceptèrent la paix, Rulman fut chargé de porter « les actes de l'acceptation d'icelle faite par l'assemblée des provinces unies de ceux de la religion ».¹⁸

Rulman était un partisan convaincu de l'absolutisme du roi « image parlante de Dieu » ; « nos biens nos honneurs, nos vies sont à Sa Majesté ». À l'encontre des monarchomars du siècle précédent, il estimait « que c'est un crime atroce et irrémissible dans tous les estats absolus de fomenter des soulèvements des peuples, de recourir à l'assistance des voisins et de se prostituer à la protection des monarques estrangers ». Il n'avait aucune confiance dans le peuple dont il redoutait les violences et l'entraînement par des démagogues. À Nîmes même, les « tumultes et les inhumanités » qui marquèrent son histoire proviennent « non de la barbarie naturelle mais de l'insconstante légèreté du peuple et de l'ambition, avarice, vengeance et cruauté de ses conducteurs » et Rulman esquisse un historique des révolutions de la ville depuis le soulèvement contre le roi wisigoth Wamba, en 673, jusqu'à « la boucherie funeste de la Saint Michel »... En 1626 il écrivait que la « lie du peuple » a « honteusement ravalé l'espée et la robe ».¹⁹ Les écrits de Rulman sont un témoignage vivant sur l'antagonisme de type « hollandais » que l'on trouve dans les villes languedociennes entre une bourgeoisie désireuse de paix et les jusqu'aboutistes notamment le petit peuple des artisans huguenots entraîné par les partisans de Rohan.²⁰ En juin 1625 par exemple, c'est le peuple qui ouvre à Rohan les portes du Vigan « à coups de

17. B.M.Nîmes, ms 180.

18. *Histoire secrète.. op.cit.* p. 211, 219-22, 247.

19. BM Nîmes, ms 180, 183 et in ms 181, les *Mémoires adressés aux esprits pacifiques du Languedoc* (1630), publ. par Philippe CHAREYRE – « La théorie du pouvoir d'Anne Rulman » in *Tout pouvoir vient de Dieu, Rom.XIII 2*, Actes du 12^e colloque du Centre d'histoire des Réformes, dir. Marie-Madeleine FRAGONARD et Michel PERONNET, Montpellier, 1993. 218-42 et 365-71.

20. Sur les tensions sociales internes au protestantisme méridional, Jean-François BOUYSSOU « La composition sociale des révoltes de Rohan à Castres 1610-29 », *Revue du Tarn*, 1970, p. 145-167 et Robert SAUZET, *Contre-Réforme et Réforme catholique en Bas-Languedoc. Le diocèse de Nîmes au XVII^e siècle*, Paris, Louvain, 1979, p. 190 sq.

maillets de fer » tandis que « les consuls et les principaux du lieu » quittent la ville – le duc leur faisant savoir que « s'ils ne revenaient promptement, il ferait fumer à la façon de Troie le toit de leurs maisons... » Rulman ne manque pas d'ironiser sur les ardeurs guerrières des paysans protestants : il rapporte que, à l'automne 1625, un « escambarlat » de ses amis revenant de l'assemblée générale de Castres, avait déclaré que les « f (outus) mange-castagnes (les Cévenols) avaient seuls opiné à la guerre et qu'ils croyaient avec leurs *pelousses* (bogues épineuses des châtaignes) faire peur aux ennemis ». À l'entrée de Rohan à Nîmes, en novembre 1625, c'est une foule de femmes et de petits enfants qui l'accueillent et lorsqu'il quitte la ville seulement cinq notables lui font escorte alors que « deux cents femmes l'accompagnèrent à deux mousquetades hors la ville ». Rulman est très malveillant à l'égard de Rohan. Cependant, dans un effort d'objectivité, il ne se contente pas de relever les manifestations de démagogie du duc mais aussi sa capacité à s'opposer aux plus ardents lorsqu'il est décidé à faire la paix comme en 1622 où il déclare aux pasteurs belliqueux rassemblés à Nîmes « qu'ils étaient des républicains et leurs peuples des séditeux et qu'il aimerait mieux conduire une troupe de loups qu'une tourbe de ministres ». De même, en novembre 1625, il fait réunir une assemblée à l'hôtel de ville mais « sans tourbe toutefois car je la hais ». ²¹

Contempteur des agitateurs qui exploitent la « simplicité brouillonne des peuples » Rulman est un « politique » qui voudrait que les adeptes des deux religions s'unissent « en l'amour de la Royauté ». Il est surtout un chrétien convaincu, dans la tradition érasmiennne. Pour lui, comme pour Erasme qui estimait que « la contrainte ne peut s'unir à la sincérité », « la religion ne se plante point par la force mais s'imprime par la douceur. Les armes ruinent l'Église au lieu de la réunir » ²². Comme son parrain Jean de Serres auteur d'un *Projet pour la réunion des deux religions en France*, il aspirait à la fin de la division religieuse et, dans ses manuscrits historiques il exprime très fortement cette espérance : « Heureux qui pourra contempler cette grande journée et mourir content après l'avoir vue : un Dieu, une foy, une loy et une seule Église visible ». ²³ En attendant ce grand jour, Rulman, joignant sa croyance religieuse à ses convictions politiques, aurait aimé une nouvelle organisation de l'Église réformée de France, à l'instar de l'*Established church* d'Angleterre, qui la rendit plus dépendante du souverain ; « et, par ainsi, les nostres, à leur exemple, ne se laissant jamais plus transporter dans les désordres de la popularité (l'état populaire) et dans les

21. *Histoire secrète...op.cit.*, p. 3, 17, 56, 158, 163, 169. Sur le rôle actif et parfois violent des femmes dans les mouvements populaires, Robert SAUZET, *Contre-Réforme... op.cit.*, p. 191. Emmanuel LE ROY LADURIE, *Paysans du Languedoc*, Paris, 1966, p. 505.

22. Robert SAUZET, « D'un humanisme provincial... », art.cit. p. 151.

23. B.M. Nîmes ms 183. Sur J.de Serres, Charles DARDIER, « Jean de Serres historiographe du roi, 1540-98 », *Revue historique*, 1883, t.XXII, p. 291-328 et XXIII, p. 28-76. Georges LIVET, *Les guerres de religion*, Paris, 1996, p. 47-50.

impétuosités des estats aristocratiques ». ²⁴ La déception de ces espérances, la malveillance de ses coreligionnaires nîmois, le loyalisme monarchique expliquent une très discrète conversion au catholicisme à l'extrême fin de sa vie. ²⁵

En tout cas l'œuvre abondante de Rulman reste un bon témoignage des sentiments d'un bourgeois représentatif de tout un secteur du protestantisme méridional. Un autre « escambarlat », contemporain des guerres de Rohan, le Montpelliérain Isaac Despuech dit Le Sage (1583-1642), appelle, en langue d'oc, dans ses *Folies du sieur Le Sage*, « tan lou bon uganau coumo lou bon papisto » à partager son idéal pacifique. Pour certains, Despuech était, en réalité, un libertin dont la conversion au catholicisme en 1622 aurait été surtout motivée par l'intérêt personnel. ²⁶ Quoi qu'il en soit, dans un poème sur les malheurs de Montpellier au moment de la peste de 1629 dont il fait une évocation dramatique » : ²⁷

« Soixanto, quatre-vingts, cent corps
S'enterroun emb'uno jornada
Tant nostro villo est endequado » (infectée),

Le Sage exprime à la fois une douleur extrême de la mort de ses enfants et une résignation chrétienne qui n'est pas nécessairement convention. ²⁸

... « Hélas ! la Parquo m'a ravidò
Moun enfan, ma fillo, moun cor
Ce que ren moun mau (*mon mal*) tant estrange
Qu'embé mous plours moun pan ieu mange
(*que je mange mon pain baigné de pleurs*)
... « Grand Dieu, levas de ma pensado
Moun fil amai ma fillo ainado
Ou fasez, grand Dieu, par pietat
Que tournoun veire la clartat.
Mai hélas ! la cruello Parquo
Ni lou viel Caron dins sa barquo
Noun an pas gés de sentimen
Mas plaintos s'en van en lou ven...
Mai ben que vostro man me blasso
Que m'afflige et que me terrasso

24. B M Nîmes, ms 181, cité par Philippe CHAREYRE, *art. cit.*, p.370.

25. Les catholiques n'en tirèrent aucune gloire. Seul le registre de la cathédrale témoigne de sa mort catholique. Sa femme et ses enfants restèrent réformés, Philippe CHAREYRE, *éd. cit.*, p.XIX.

26. Gédéon TALLEMANT des REAUX, *op.cit.* tII, p. 810. Philippe GARDY, *Histoire et anthologie de la littérature occitane*, Montpellier, 1997, p. 120-122.

27. « Lous regrets dau Sieur lou Sage sur lou trespas de sous enfans. Embé las lamentacions e miserros survengudos a la ville de Montpellié a causo de la pesto », pub dans *Les folies du sieur Le Sage*, JeanPech, Montpellier, 1636, p. 85 sq

28. Comme pourrait éventuellement le suggérer la dédicace du poème à Pierre de Fenouillet évêque de Montpellier.

Yeu vole beni vostre noum
 Et sie que la tentatioun
 Agefach plega ma counstanço
 Vous sez touto moun esperanço
 Moun salut et moun recounfort... »

Le poème de Sage est une bonne évocation de la terreur et des drames suscités par la peste qui suivait bien souvent les armées en campagne et notamment lors des terribles années 1628-1631.²⁹ Comme le bourgeois montpelliérain, le notaire cévenol Balthazar Emenard devait être durement frappé dans ses affections familiales lors des guerres civiles du temps de Louis XIII.

*
 * *

L'intérêt majeur, pour notre propos, des registres annuels de ce tabellion provient des réflexions très personnelles qu'il inscrivait au début ou à la fin de ces minutiers. Outre quelques indications de caractère familial, il y exprimait, avec ses résolutions, ses espérances pour l'année nouvelle. C'était pour lui l'occasion de manifester sans fard ses sentiments religieux. Il n'a visiblement pas recopié quelque manuel pieux comme le prouve la maladresse de son expression française marquée d'occitanismes. Certes, il rédigeait ses actes en français mais, sortir de la pratique notariale pour dialoguer avec Dieu était, pour lui une épreuve linguistique. L'emploi de la troisième personne est habituel dans sa profession : « en premier lieu a fait le signe de la sainte croix, rend grâce à Dieu de l'avoir laissé vivre jusqu'à présent... » dans les testaments ou, pour les mariages, « accordé par parole de futur et à ce jour d'hui accompli en l'église sainte et catholique » ...etc. Ici, il faut passer à la première et seconde personne et il mélange les formes toniques (moi, toi) et atones (je, me). Exemple, parmi bien d'autres, cette invocation au début 1617 « Que vostre main dextre moy bénisse et sanctifie »...ou la fin 1629 « Père éternel qui m'a (*sic*) fait la grasse de moy garder et conduire »³⁰ Ces maladresses de style confèrent à ces développements un net caractère de sincérité.

Balthazar Emenard, notaire à Saint-Martial, dans les Cévennes occidentales de 1600 à 1635, y était né en 1562, l'année du commencement des guerres civiles. Son père Valentin Emenard avait mentionné dans ses registres ces deux événements « l'an 1562 et le lundy 13^e jour du moy de juilhet à une heure de nuict nasquit Balthazar Emenard fils de Valentin et de Catherine de Saint

29. François M. LEBRUN, *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1995 p. 161 – Jean Noël BIRABEN, *Les hommes et la peste en France et dans les pays européens méditerranéens*, Paris-La Haye, 1975, p.142 et 386.

30. AD Gard II E 68 – 200 à 230. Malheureusement les registres sont en très mauvais état et, bien sûr, ce sont les premières et les dernières pages qui ont le plus souffert de l'humidité.

Estienne, année de guerres entre papistes et huguenots ».³¹ La formulation renvoyant dos à dos les deux partis est curieuse. On pourrait se demander si elle ne traduisait pas une hésitation entre les deux confessions si le tabellion ne précisait pas que le seigneur de Saint-Martial et de Ganges, Balthazar de Saint Etienne « tint à batesme » son fils dont la marraine était Colette de Clermont, belle-mère de Balthazar. La famille de Saint Etienne à laquelle appartenait l'épouse de Valentin Emenard joua, lors des premières guerres civiles, un rôle important dans le parti catholique où le parrain du fils du notaire devait être tué.³² Par ailleurs, au soir de sa vie, revenant sur sa propre fidélité au catholicisme, Balthazar rendit grâce à son éducation familiale : à la fin de son registre de 1630, après la rubrique, il écrivit : « je toy remercy mon Dieu de tout cœur de ce que par ta mizéricorde tu m'as daigné prendre la naissance de parents chrestiens et catholiques par la soigneuse diligence desquels, j'ay esté régénéré aux saints fonts de batesme et endoctriné (au sens d' instruit) en la foy de ton Eglise catholique, laquelle est l'unique maison de salut en laquelle se trouve l'eschelle pour monter au ciel³³ ».

Catholique zélé, Emenard fut, lors des guerres, chassé de son village par les protestants. Il se réfugia dans le bourg catholique fortifié de La Roque près de Ganges. Son fils, Pierre, qui devait lui succéder et travaillait dans son étude, s'engagea dans l'armée réunie sur le Causse noir par le prince de Condé pour débloquer le château de Meyrueis assiégé par Rohan. Il devait y perdre la vie. À la fin de son registre de 1628, le notaire évoque très sobrement la mort du jeune praticien. Il donne des précisions chirurgicales sur la blessure reçue par « (son) pauvre fils » à l'assaut des positions protestantes, le 22 mai 1628, sur le jour et l'heure de sa mort, deux semaines plus tard, à Montpeyroux, lieu de la retraite des troupes de Condé mais il s'abstient de commentaire sur ses sentiments personnels.³⁴ Nous avons en tout cas un signe du souvenir gardé par la famille du destin tragique et glorieux de Pierre Emenard : dans le registre du gendre et successeur du notaire, Jacques Coulet, pour 1637, a été insérée une liste de ses six enfants dont deux moururent en bas âge : le cadet fut prénommé Pierre en 1631. Il mourut en 1638. Deux ans plus tard naquit un autre garçon qui reçut, à son tour, le prénom de l'oncle défunt. Jacques Coulet était, comme son beau-père un catholique convaincu. L'un de ses fils, Jean, né en 1636, devint prêtre et le père note, avec fierté, à la suite de son répertoire : « Le dimanche 30 juillet 1662 Jean Coulet mon fils a chanté sa première messe en l'esglise de Saint-Martial ».³⁵

31. A.D. Gard II E 68 - 163.

32. Robert SAUZET, *Les Cévennes catholiques. Histoire d'une fidélité*, Paris, 2002, p.67-72

33. A.D.Gard II E 68-227.

34. J'ai développé plus longuement cet épisode dans les *Cévennes catholiques... op.cit.* p. 105-108.

35. A.D.Gard, II, E 68-234 (dans les deux cas les parrains ne se prénommaient pas Pierre).

J'ai étudié longuement les méditations pieuses d'Emenard – du moins celles qui ont survécu. Pour ne pas me répéter je voudrais seulement citer la fin de l'élévation mystique qui clôt le registre de 1631. On y sent au soir d'une vie traversée de lourdes épreuves, un désir de se reposer en Dieu : « fay, ô bon Jesus, que je sente ta grasse (grâce) dans mon cœur, ouvre de ton cœur cette rose suave et admirable odeur afin qu'elle soit du tout cloze et empreinte dedans mon cœur. Ne me refuse cette grasse quoy qu'indigne, criminel, coupable et pécheur. Paire (occitanisme) rempli d'immense gloire, ne tarde plus à mon secours, mon âme te cerche tous jours et chasse de moy l'obscurité pour voir ta gloire et vérité quar il nous pardonnera es cieulx et donne(ra) repos saint et précieux. Amen »³⁶.

La piété d'Emenard est recentrée sur le Dieu trinitaire, constamment invoqué : par exemple dans ce même registre de 1631, au début, il appelait la « sainte et admirable Trinité et inséparable unité » à le préserver de tout péché mortel. Le notaire revient avec beaucoup d'insistance sur le Christ, opérant à son modeste niveau, le même cheminement que celui accompli, à la même époque, par Pierre de Bérulle dont le *Discours de l'Etat et des grandeurs de Jesus* est de 1623. Les saints et les anges sont invoqués mais à une place nettement subordonnée, comme la Vierge, saluée du titre de « royne du ciel » mais surtout de « temple de Dieu » ce qui la relie nettement au mystère de l'Incarnation. Conjointement, Balthazar était très conscient de sa condition pécheresse et très désireux de progrès moral. En 1612, il demandait au Saint-Esprit « de visiter les plus secrets lieux de son âme, de la nettoyer de toutes les ordures du péché »³⁷.

Ces confidences nous montrent la pénétration relativement précoce des idéaux d'un catholicisme totalement renouvelé, très éloigné de la luxuriance dévotionnelle manifestée par les Cévenols du début du XVI^e siècle. Quelles furent les sources du cheminement spirituel d'Emenard ? Il ne nous le dit pas mais on peut supposer qu'il a pu fréquenter des prêtres ou des religieux, se procurer des livres à la foire de Beaucaire, voire discuter théologie avec ses compatriotes protestants, souvent clients de son étude et tenir compte de leurs critiques éventuelles sur les aspects jugés superstitieux de sa religion. Certes il n'est pas représentatif de tous les catholiques cévenols, il appartient à une élite villageoise mais son témoignage très intéressant en lui-même, l'est aussi parce que les notaires étaient de très importants « intermédiaires culturels par fonction »³⁸.

*
* *

36. A.D.Gard, II, E 228.

37. A D Gard II E 68-213.

38. Marc VENARD, « Intermédiaires culturels par fonction, les notaires au XVI^e siècle » in *Les intermédiaires culturels, Aix-en-Provence, 1981*, p. 157-170.

Ces écrits variés, mais tous plus ou moins autobiographiques, nous éclairent sur l'outillage mental de leurs auteurs et surtout sur leurs sentiments religieux. Rohan se considérait comme le soldat de Dieu : « j'embrasserai toujours d'un cœur franc la cause de Dieu et réputerai à gloire de souffrir pour son nom ». Le fils du modeste Emenard mourut aussi pour ce qui lui paraissait être la cause de Dieu. À la même époque Anne Rulman rêvait de paix, de concorde civile et de réunion religieuse exprimant, dans le droit fil de l'humanisme chrétien du siècle précédent, ses aspirations de précurseur de l'œcuménisme.

Ces « ego-documents » ont un point commun : ils proviennent de membres des différentes strates des élites sociales. Qu'en était-il des obscurs acteurs de l'Histoire ? On les entend parfois s'exprimer dans des documents religieux (délibérations consistoriales, procédures d'officialités, procès-verbaux de visites pastorales) ou émanant des juridictions civiles. À titre d'exemple – pittoresque et sur lequel il ne faudrait surtout pas faire des généralisations hâtives – les réponses faites en langue d'oc par le berger Rigal au prévôt général de la province qui, en mai 1630, sommait les habitants du château de Lavit, propriété de Fulcrand d'Assas, de lui ouvrir au nom du roi (en l'absence de leur maître)... « Lou Rey, nautres noun lou counnouissen pas en aqueste pays, noun saven pas cal es, noun l'aven pas jamais vist. Retiras vous ou vous tiran de mousquetados »³⁹. Mais ici nous sommes dans une autre Histoire.

Robert SAUZET

39. A D Gard I E960, cité par Adrienne DURAND-TULLOU, *Le loup du Causse...op.cit.*, p. 204.